

CCIW – CERTIFICATION EN ENTREPRENEURIAT DURABLE – PLAN D'ACTION 2022.

Données de contact		
Nom de la société	Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones EBFG (avocats.be) Personne morale de droit public	
Adresse du siège d'exploitation	rue Haute 139 bte 20 - 1000 BXL	
Personne de contact pour la certification CCIW en entrepreneuriat durable	Nom : Anne Jonlet Email: anne.jonlet@avocats.be	Tel: 02 735 73 90 GSM: 0478 28 65 94
Données générales		
Changements importants prévus en 2022 ?	Sans objet	
Participation passée à la certification CCIW ?	NON	

Suivi du dossier (à remplir par le coordinateur du projet)

Points d'attention et Non-conformités à travailler	
Remarques (suggestions) lors de l'évaluation (plan d'action 2022)	
Recommandations (actions correctrices déterminées) lors de l'évaluation (plan d'action 2022.)	
Points majeurs (actions correctrices nécessaires) lors de l'évaluation (plan d'action 2022.)	

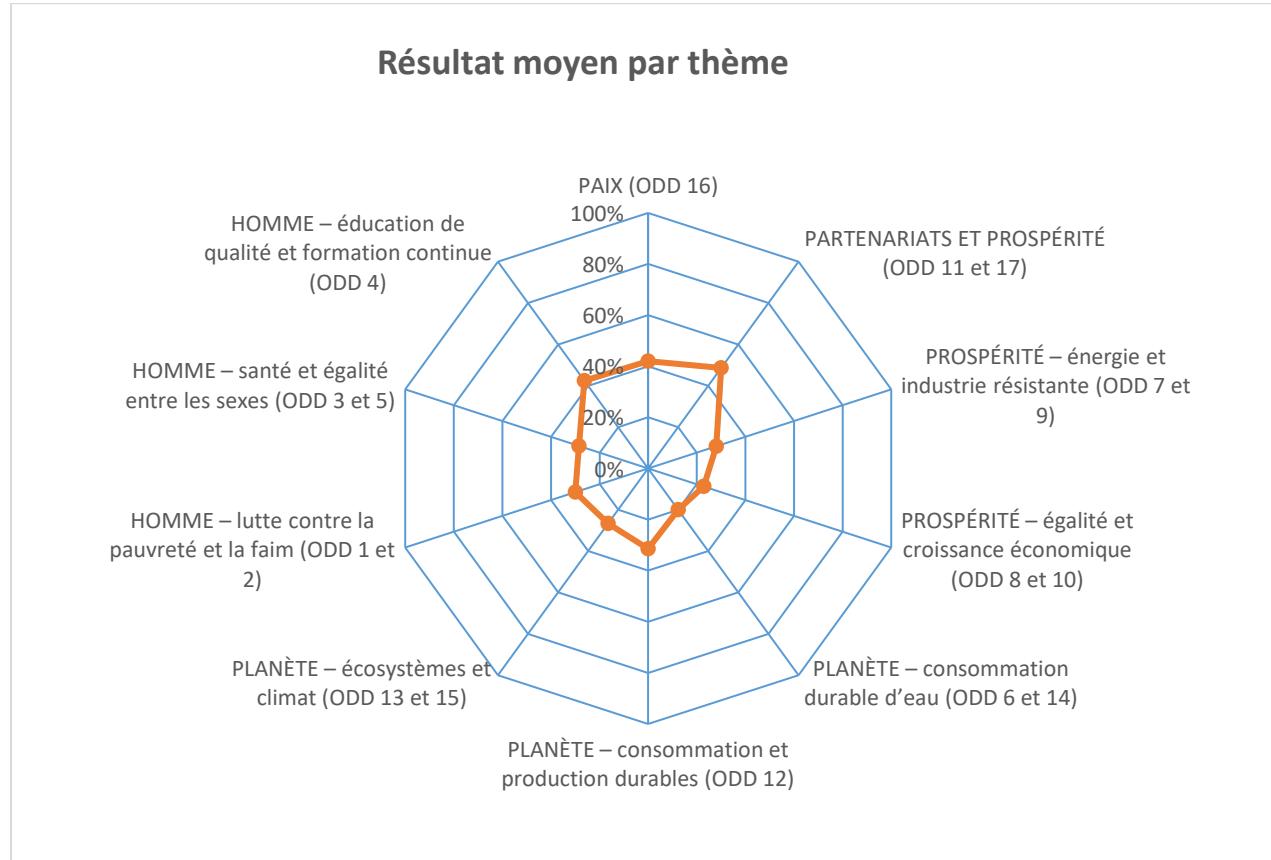
Evaluation intermédiaire

Suivi intermédiaire	Mail / Date de visite
---------------------	-----------------------

Evaluation finale

Evaluation finale Composition du team d'évaluation Présence du participant	Date
Remarques (suggestions) lors de l'évaluation (plan d'action 202..)	
Recommandations (actions correctrices déterminées) lors de l'évaluation (plan d'action 202.)	
Points majeurs (actions correctrices nécessaires) lors de l'évaluation (plan d'action 202.)	
Décision pour la délivrance du certificat	
Conditions pour la poursuite de la certification en entrepreneuriat durable	

Résultats du Kick-Off – Les rosaces



LEGENDE

0 pas d'application

1 n'ont pas encore entrepris d'action à cet égard

2 ont entrepris de premières démarches à cet égard

3 y ont déjà travaillé, mais peuvent encore s'améliorer

4 y ont déjà bien travaillé et peuvent constituer un exemple pour les entreprises qui n'ont pas encore atteint ce niveau

5 sont un exemple en la matière pour toutes les entreprises

Aperçu des actions rencontrant les objectifs de développement durable (SDG's)

			PEACE	PEOPLE					PROSPERITY					PLANET					PARTNERSHIP
Nr.	Objectif	Courte description de l'action	16	1	2	3	4	5	7	8	9	10	11	6	12	13	14	15	17
1	Réduire les émissions de carbone générées par les évènements d'AVOCATS.BE et les déplacements des participants	Mise en place d'un système de covoiturage pour le déplacement des participants aux évènements organisés par AVOCATS.BE														X			
2	Réduire la quantité des produits qui rejoignent les égouts et participent à la pollution des eaux	Réduire et remplacer les produits d'entretiens polluants pour des produits moins nocifs pour l'environnement													x		x		
3	Mettre en place une politique de réduction des déchets	Poursuivre les efforts déjà mis en place par l'organisation afin de réduire la production de déchets et mettre en place une politique plus active de gestion responsable des fournitures de bureaux													x			x	
4	Consommer plus local et tenir compte de la dimension sociale dans le dialogue avec les fournisseurs	Interroger les fournisseurs de l'organisation sur les caractéristiques écologiques et éthiques de leurs produits et les inciter à opter pour des fournisseurs locaux, durables et éthiques	x											x				x	
5	Réduire l'empreinte énergétique de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un suivi mensuel des consommations et identifier des pistes de réduction des consommations inutiles ➤ Continuer les efforts déjà mis en place et sensibiliser le personnel sur les économies d'énergies 								x	x								

		(chauffage, extinction ou automatisation des lumières, ...) ➤ Se renseigner pour renforcer l'isolation de l'encadrement des fenêtres																	
6	Accentuer le bien-être du personnel et la souplesse des conditions de travail en tenant compte de l'objectif de réduction des déplacements	➤ Définir une politique de gestion des horaires de travail dans la perspective post-covid tenant compte de l'objectif de limitation des déplacements et de l'importance du travail d'équipe ➤ Aménager un espace de détente / une salle de repos ou de pause							x		x								
7	Assurer la formation continue du personnel de l'organisation	Organiser des entretiens annuels avec le personnel afin de définir des programmes de formation répondant aux besoins des collaborateurs et se renseigner sur les financements de telles formations				x													
8	Faciliter la mobilité douce	Envisager des modalités de prise en charge des frais de transports en commun ou la mise à disposition de douches et de parkings pour les cyclistes et les motocyclistes										x							
9	Acquérir et/ou approfondir l'utilisation d'outils numériques durables	Mise en place d'une formation au Green IT et mise en œuvre des apprentissages						x		x									
10	Identifier les postes de consommations sur lesquels agir plus efficacement	Réaliser le bilan carbone le bilan carbone d'AVOCATS.BE						x											

Plan d'action pour l'obtention du certificat CCIW en entrepreneuriat durable

<i>Plan d'action 1</i>		
<i>SDG</i>	ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Pilier « Planète »	
<i>Objectif</i>	Réduire les émissions de carbone générées par les évènements d'AVOCATS.BE et les déplacements des participants	
<i>Actions</i>	Réduire le bilan carbone des évènements d'AVOCATS.BE (et notamment des universités d'été) par la mise en place d'un système de covoiturage	
<i>Situation de départ</i>	Absence de connaissance du volume des émissions de carbone produit par l'organisation des évènements et notamment les universités d'été d'AVOCATS.BE (évènement annuel qui se tient sur deux jours à Courrière au mois d'août)	
<i>Implémentation des points d'action</i>	Phase 1	Dans le formulaire d'inscription aux évènements, prévoir une question permettant d'identifier les participants ayant besoin de covoiturage et ceux ayant des places disponibles dans leur véhicule, en indiquant leur localisation et l'horaire des évènements/ateliers auxquels ils s'inscrivent + Créer une plateforme qui permette de mettre en rapport les offres et les demandes de covoiturage .
	Phase 2	Négocier un partenariat avec les sociétés de transports en commun pour les avocats participant au même événement (même horaire au même endroit) et provenant d'un même barreau / d'une même localisation.
	Phase 3	Proposer aux participants ayant utilisé le covoiturage ou les transports en commun un badge vert pour valoriser les participants volontaires et inciter les non-volontaires à y prendre part.
<i>Suivi intermédiaire</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Résultats</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Appréciation finale des auditeurs</i>	Avis général	

	Appréciation	
Plan d'action 2		
<i>SDG</i>	ODD 6 – Eau propre et assainissement – Pilier « Planète » ODD 14 – Vie aquatique – Pilier « Planète »	
<i>Objectif</i>	Réduire la quantité des produits qui rejoignent les égouts et participent à la pollution des eaux	
<i>Actions</i>	Réduire et remplacer les produits d'entretiens polluants par des produits moins nocifs pour l'environnement	
<i>Situation de départ</i>	Les produits d'entretiens achetés directement par AVOCATS.BE sont sélectionnés en fonction de leurs coûts et de l'efficacité sans attention particulière pour leurs qualités environnementales. Ignorance quant aux produits utilisés par la société de nettoyage externe (engagée par AVOCATS.BE). Ignorance quant aux produits utilisés par les laveurs de vitre (choisi par le propriétaire de l'immeuble pour l'ensemble de l'immeuble)	
<i>Implémentation des points d'action</i>	Phase 1	Se renseigner sur l'existence de produits d'entretien biodégradables/moins polluants – Notamment sur l'initiative « NoJavel » à Saint-Gilles
	Phase 2	Interroger la société d'entretien sur les produits qu'elle utilise et voir si elle pourrait utiliser des produits moins polluants
	Phase 3	Interroger le propriétaire sur la société chargée de l'entretien des vitres, sur les particularités du contrat existant quant au choix des produits et voir si elle pourrait utiliser des produits moins polluants
<i>Evaluation intermédiaire</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Résultats</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Appréciation des auditeurs</i>	Avis général	
	Appréciation	

Plan d'action 3		
SDG	ODD 12 – Consommation et production responsables – Pilier « Planète » ODD 17 – Partenariat pour la réalisation des objectifs – Pilier « Partenariat »	
Objectifs	Réduire la production de déchets quotidiens et lors des évènements organisés par AVOCATS.BE	
Actions	Mettre en place une politique plus active de gestion des déchets en travaillant sur les flux en amont et sur la gestion des fournitures de bureau, y compris à l'échelle des fournisseurs, et construire un partenariat en vue de la réduction des déchets lors des évènements.	
Situation de départ	Existence d'une politique de gestion des déchets (Mise à disposition de poubelles distinctes pour papiers et pour déchets PMC dans les locaux d'AVOCATS.BE) mais possibilités d'amélioration et de réduction des déchets	
Implémentation des points d'action	Phase 1	<ul style="list-style-type: none"> Encourager l'utilisation des fontaines à eau en supprimant les gobelets en plastique (en utilisant des gobelets en verre) et en fournissant/encourageant l'utilisation de gourdes à tout le personnel (par ex. aux couleurs et avec le logo d'AVOCATS.BE) et supprimer les bouteilles d'eau plate. Privilégier des gourdes en verre (pour éviter le plastique) et transparente (pour voir ce qui est dedans). Interroger les principaux fournisseurs de matériel de bureau d'AVOCATS.BE (HP et Essentiel) sur les qualités environnementales et les alternatives responsables aux produits sélectionnés (cartouches d'imprimante et fournitures de bureau)
	Phase 2	<ul style="list-style-type: none"> Se renseigner pour acheter/louer des machines à produire de l'eau pétillante (type « SodaStream ») et cesser l'achat de bouteilles individuelles d'eau pétillante. Rendre plus effectives et accessibles les instructions sur l'économie de papier et les impressions inutiles
	Phase 3	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la politique de tri des déchets auprès de tous les membres du personnel et du conseil d'administration. Négocier un partenariat pour la gestion des déchets sur le lieu des universités d'été (Fédération des scouts de Courrière) ou lors des autres évènements organisés par AVOCATS.BE
Evaluation intermédiaire	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
Résultats	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	

<i>Appréciation finale des auditeurs</i>	Avis général	
	Appréciation	

Plan d'action 4		
<i>SDG</i>	ODD 11 – Villes et Communautés durables – Pilier « Prospérité » ODD 17 – Partenariat pour la réalisation des objectifs – Pilier « Partenariat »	
<i>Objectif</i>	Consommer plus local et tenir compte de la dimension sociale dans le dialogue avec les fournisseurs.	
<i>Actions</i>	Interroger tous les fournisseurs de l'organisation sur les caractéristiques écologiques et éthiques de leurs produits et les inciter à opter pour des fournisseurs locaux, durables et éthiques.	
<i>Situation de départ</i>	Certains des fournisseurs d'AVOCATS.BE (notamment dans le domaine alimentaire) proposent des gammes de produits éco-responsables mais trop peu tiennent compte de ces critères parmi les choix de l'organisation.	
<i>Implémentation des points d'action</i>	Phase 1	Se renseigner sur les qualités et la proximité des produits alimentaires proposés par les fournisseurs d'AVOCATS.BE.
		Se renseigner sur l'offre de produits locaux et durables à proximité des bureaux d'AVOCATS.BE.
		Inciter les traiteurs d'AVOCATS.BE à proposer des menus à base de produits locaux et de saison.
<i>Evaluation intermédiaire</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Résultats</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Evaluation finale des auditeurs</i>	Avis général	
	Appréciation	

Point d'action 5		
SDG	ODD 7 – Energie propre et d'un cout abordable – Pilier « Prospérité » ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures – Pilier « Prospérité »	
Objectif	Réduire l'empreinte énergétique de l'organisation	
Actions	Renforcer l'efficacité énergétique de l'organisation à travers les efforts du personnels et le renforcement des dispositifs en place dans les locaux.	
Situation de départ	Des efforts sont déjà mis en œuvre pour limiter la consommation d'énergie dans les bureaux, cependant des mesures supplémentaires pourraient accentuer les résultats.	
Implémentation des points d'action	Phase 1	Continuer les efforts déjà mis en place et sensibiliser le personnel sur les économies d'énergies (chauffage, extinction ou automatisation des lumières, ...).
	Phase 2	Mettre en place un suivi mensuel des consommations et identifier des pistes de réduction des consommations inutiles (ex: fuites) ; se renseigner au besoin auprès des propriétaires.
	Phase 3	Se renseigner sur les moyens de renforcer l'isolation de l'encadrement des fenêtres et l'extinction automatique des appareils électriques (éclairage).
Evaluation intermédiaire	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
Résultats	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
Appréciation finale des auditeurs	Avis général	
	Appréciation	

Point d'action 6		
<i>SDG</i>	ODD 8 – Travail décent et croissance économique – Pilier « Prospérité » ODD 10 – Inégalité réduite – Pilier « Prospérité »	
<i>Objectif</i>	Accentuer le bien-être du personnel et la souplesse des conditions de travail en tenant compte de l'objectif de réduction des déplacements.	
<i>Actions</i>	Améliorer les conditions de travail tant sur l'aspect matériel (aménagement de l'espace de travail) que fonctionnel (télétravail et travail d'équipe) mais sans perdre de vue la nécessité d'une présence simultanée de certains membres de l'équipe.	
<i>Situation de départ</i>	A la suite des changements imposés par la situation sanitaire une réflexion sur le télétravail et l'aménagement de l'espace de travail est en cours.	
<i>Implémentation des points d'action</i>	Phase 1	Engager une réflexion sur le télétravail en tenant compte de l'importance du travail d'équipe dans les locaux d'AVOCATS.BE
	Phase 2	Adapter les horaires de travail afin de limiter les déplacements aux heures de pointe à la fois pour le confort du personnel (en limitant la durée des déplacements et le risque d'accident) et pour la planète (diminution de la consommation de carburant en circulant quand le trafic est plus fluide) tout en veillant à ce qu'AVOCATS.BE soit pleinement opérationnel.
	Phase 3	Engager une réflexion sur l'aménagement d'une salle de pause/de détente dans l'espace central (hamac, fauteuil massant, espalier, tapis de sols, espace de gym ou de yoga, ballons, décoration) ; Organiser une réunion du personnel en vue de convenir des aménagements qui agrémentent l'ensemble des personnes concernées.
<i>Evaluation intermédiaire</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Résultats</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Evaluation finale des auditeurs</i>	Avis général	
	Appréciation	

Point d'action 7

<i>SDG</i>	ODD 4 – Education de qualité - Pilier « Personne »	
<i>Objectif</i>	Assurer la formation continue du personnel de l'organisation.	
<i>Actions</i>	Fournir au personnel des programmes de formation répondant à leurs besoins.	
<i>Situation de départ</i>	Faible connaissance des besoins individuels de formation de l'ensemble du personnel et de l'étendue de l'offre de formation du marché	
<i>Implémentation des points d'action</i>	Phase 1	Mettre en place des entretiens annuels individualisés avec les membres du personnel sur leurs besoins de formation.
	Phase 2	Rechercher des prestataires et des programmes de formation correspondant à ces besoins.
	Phase 3	Se renseigner sur l'obtention de chèques « formation personnel » et d'autres modes de financement.
<i>Evaluation intermédiaire</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Résultats</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Appréciation finale des auditeurs</i>	Avis général	
	Appréciation	

Point d'action 8		
SDG	ODD 11 – Villes et Communautés durables – Pilier « Prospérité »	
Objectif	Faciliter la mobilité douce	
Actions	Envisager des modalités de prise en charge des frais de transports en commun ou la mise à disposition de douches et de parkings pour les cyclistes et les motocyclistes.	
Situation de départ	Aucune modalité de prise en charge des frais de transports ou de parking à vélo.	
Implémentation des points d'action	Phase 1	Mise à disposition d'une douche et d'un espace (parking) pour les cyclistes et les motocyclistes
	Phase 2	Incitation au covoiturage
	Phase 3	Se renseigner sur les possibilité fiscales et/ou de partenariats pour la prises en charge de certains frais de transports
Evaluation intermédiaire	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
Résultats	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
Appréciation finale des auditeurs	Avis général	
	Appréciation	

Point d'action 9		
SDG	ODD 7 – Energie propre et d'un cout abordable – Pilier « Prospérité » ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures – Pilier « Prospérité »	
Objectif	Réduire l'empreinte énergétique de l'organisation	
Actions	Mettre en place une formation au « green IT » et sensibiliser le personnel sur l'utilisation d'outils numériques durables	
Situation de départ	Faibles connaissances en matière d'utilisation durable des outils numériques	
Implémentation des points d'action	Phase 1	Mettre en place une formation au « Green IT » et changer les moteurs de recherches pour des moteurs de recherches plus durables.
	Phase 2	Sensibiliser le personnel et les administrateurs à l'utilisation plus durable des outils numériques durables.
	Phase 3	Mettre en œuvre les apprentissages enseignés lors de la formation « Green IT ».
Evaluation intermédiaire	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
Résultats	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
Evaluation finale des auditeurs	Avis général	
	Appréciation	

Point d'action 10		
<i>SDG</i>	ODD 7 – Energie propre et d'un cout abordable – Pilier « Prospérité »	
<i>Objectif</i>	Identifier les postes de consommations sur lesquels agir plus efficacement	
<i>Actions</i>	Réaliser le bilan carbone le bilan carbone d'AVOCATS.BE	
<i>Situation de départ</i>		
<i>Implémentation des points d'action</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Evaluation intermédiaire</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Résultats</i>	Phase 1	
	Phase 2	
	Phase 3	
<i>Evaluation finale des auditeurs</i>	Avis général	
	Appréciation	